

Budget primitif 2021

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet communal www.lelex.fr

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la collectivité, il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} Janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 17 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- maîtriser la dette en ayant recours à l'emprunt pour le strict nécessaire ;
- mobiliser les subventions chaque fois qu'il est possible, les dossiers d'investissement ayant été présentés au titre du Plan de Relance AURA

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2021 sont estimées à 967 703 Euros inclus les virements entre section (augmentation minime par rapport à 2020 : 964 000€)

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2021
011- Charges à caractère général	343 850.00
012- Charges du personnel	190 450.00
014 -Atténuation de produits	24 143.00
65 - Autres charges courantes	115 795.00
66 - Charges Financières	45 000.00
67 - Charges exceptionnelles	2 000.00
022 - Dépenses imprévues	10 762.00

Dépenses réelles de fonctionnement	732 000.00
Total dépenses d'ordre	235 703.00
TOTAL	967 703.00

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Celles-ci regroupent principalement :

Les frais généraux relatifs à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments communaux (eau, électricité, assurance...)

L'entretien de la voirie

Les prestations de services extérieures (dénivellement, tonte, accueil de loisirs, illuminations, la maintenance et la réparation du matériel, téléphonie, Les taxes foncières ; Il est noté, qu'en raison de la pandémie covid 19, la station de sports d'hiver n'a pas ouvert et donc il n'y a pas eu de frais de secours sur piste.

Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel

L'effectif de la commune est de 3 agents : 3 titulaires (1 saisonnier job été)

Les cotisations sociales sont en augmentation. Les changements d'échelon sont prévus.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 12 143 €

Ce fonds permet de compenser pour chaque commune ou EPCI à fiscalité propre les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale. Le prélèvement FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits des impositions sur les entreprises de réseaux – IFER perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul des garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Il sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle. Le montant définitif du FPIC est établi d'après la répartition des contributions au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (CAPG).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes

au versement des indemnités et cotisations des élus

au financement du Sivos Scolaire (33 000 €)

aux contributions aux syndicats intercommunaux (SIEA 9 000 € PNRHJ 2 369 €)

aux subventions de fonctionnement aux associations locales dont en plus Cyclo sportive 10 000 euros

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette (y compris les intérêts concernant les prêts concernant VVF et SDIS)

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2021 sont estimées à 967 703 € et se répartissent ainsi :

Chapitre	BP 2021
70 – Produit des services	19 500.02
73 – Impôts et taxes	401 751.00
74 – Dotations et participations	258 572.00
75 – Autres produits de gestion courante	16 677.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	271 202.98
964 000.	967 703.00

Chapitre 70 – Produits des services, domaine et vente diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées ainsi :

Coupe de bois, remboursements assurances, concessions cimetière

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

La fiscalité directe locale (taxes foncières)

Le produit fiscal attendu est estimé à 353 871 pour 2021 –

Les attributions de compensation de la CAPG : 46 751 €

Les taxes additionnelles sur les droits de mutation

Chapitre 74 – Dotations subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- Dotation globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'Etat au fonctionnement de la commune.
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- Compensation Franco-Genevoise : instaurée en 1973, elle permet de compenser le manque à gagner des communes qui subissent les charges de résidence des personnes travaillant à Genève. Elle est reversée par le Conseil Départemental de l'Ain au prorata de frontaliers résidant sur notre territoire. Elle augmente légèrement et s'élève à 13 458 €
- Remboursement des annuités des prêts contractés par le Villages Vacances Familles et par le Département – SDIS

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

La principale ressource de ce chapitre est constituée par l'encaissement des loyers pour *la boulangerie*, la poste, Le chalet de « la Loge », le chalet du Brûlat, pylone TDF ..

Fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ne seront pas augmentés

	Bases 2021	Taux 2021	Produit fiscal attendu
Foncier bâti	697 200 €	34.60 %	241 231 €
Foncier non bâti	21 900 €	70.13 %	15 358 €

TOTAL 256 589 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à long ou moyen terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2021 sont estimées à 730 625 €, elles se répartissent comme suit :

Dépenses TTC 2021	
10 – Remboursement TA	34 500.00
16 – Emprunts et dette assimilés	107 000.00
21 - Immobilisations (hors opérations)	137 990.00
23 – Immobilisations en cours	284 000.00
2019001 – RD TRAVERSEE VILLAGE	70 000.00
Restes à réaliser	88 375.00

Les principaux investissements prévus pour l'année 2021 sont les suivants :

Parapet Pont du Rouffy	Ludipark	Eclairage église
Accessibilité mairie	panneaux information	Acquisition terrains
Mobilier urbain	Dameuse	zone multi activités
Escaliers entre les 2 routes	Vidéo projection	garage

En attente de subventions dans le cadre du plan de relance Région AURA

Principales recettes d'investissement

Recettes TTC 2021	
024 – Cession immobilisation	65 000.00
10 – Dotations, fonds divers et réserve	79 186.07
1068 - Affectation du résultat d'exploitation	124 201.68
13 6 DETR	34 535.00
16 - Emprunt	70 000.00
27 – Remboursements prêts VVF et SDIS	42 006.00
021- Virement de la section de fonctionnement	220 000.00
Solde d'exécution positif reporté R 001	7 088.36
Restes à réaliser	64 144 .89

Etat de la dette

Intérêts réglés à l'échéance 45 000 €

**(sans les emprunts dont les annuités sont reversées à la commune par VVF et SDIS) = 14 775 €
40 495 €**

Emprunts : capital 105 445 €

(sans les emprunts dont les annuités sont reversées à la commune par VVF et SDIS) = 63 439 €

Lélex, le 17 MARS 2021

Roger GROSSIORD

Maire de LELEX